



Les lignes régionales ont changé

de numéro le 4 septembre 2023 !

Consultez le tableau de correspondance sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



Le guide de poche
« Se déplacer en CAR » :
pour tout savoir sur le réseau de cars régionaux (plan, tarifs, points de vente, infos pratiques)



Pour demander l'arrêt du car, merci de bien vouloir faire **signe au conducteur**.



Faire l'appoint (billet de 20€ maximum autorisé) pour l'achat du ticket à bord du car.
CB sans contact acceptée pour le titre unitaire (5 tickets maximum).



À chaque montée à bord du car, même en correspondance, pensez à **valider votre titre**.



Seuls les animaux de petite taille transportés dans un panier ou sac et les **chiens-guides** tenus en laisse sont tolérés.



Vous êtes tenus **d'attacher votre ceinture** dans les autocars.

OÙ SE RENSEIGNER ?

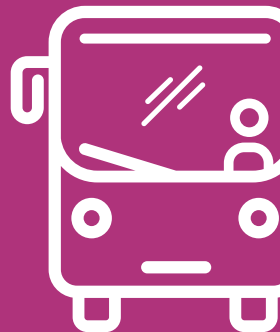
sur transports.nouvelle-aquitaine.fr
en appelant le **0970 870 870** (du lundi au samedi de 8h à 19h)

HAGETMAU
↓↑
DAX



Toutes les infos sur ma ligne

AU 10/12/2023



RRTL/TRANS-LANDES; impression : Sud-Ouest Services

Gérez vos déplacements avec

MÓDALIS

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

La Région vous transporte

HAGETMAU ◀ ▶ DAX**À PARTIR DU 10 DÉCEMBRE 2023**

JOURS DE FONCTIONNEMENT (SAUF JOURS FÉRIÉS)	LUNDI, JEUDI ET VENDREDI	
HAGETMAU Place Montmartre	9:25	-
MOMUY Mairie	9:30	-
CASTAIGNOS-SOUSLENS Silo (croisement D13 et D933)	9:35	-
NASSIET Foyer	9:38	-
AMOU Avenue de la Gare	9:45	13:20
CASTEL-SARRAZIN Salle des Sports	9:50	13:25
POMAREZ Salle des Sports	9:55	13:30
CLERMONT Mairie	10:05	13:40
DAX Place Saint-Pierre	10:30	14:05
DAX Gare Routière	10:35	14:10
DAX Gare Routière	12:30	17:50
DAX Place Saint-Pierre	12:35	17:55
CLERMONT Mairie	12:55	18:32
POMAREZ Salle des Sports	13:05	18:40
CASTEL-SARRAZIN Salle des Sports	13:10	18:45
AMOU Avenue de la Gare	13:15	18:53
NASSIET Mairie	-	19:00
CASTAIGNOS-SOUSLENS Silo (croisement D13 et D933)	-	19:05
MOMUY Mairie	-	19:10
HAGETMAU Place Montmartre	-	19:20

Horaires donnés à titre indicatif, sous réserve des conditions de circulation.

Vélo autorisé à bord dans la limite des places disponibles, excepté en été sur les lignes estivales.

 Car accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), dans la limite d'un fauteuil roulant par véhicule.